

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DFPE 340 : Subvention et convention avec l'association Cabane à Jeux destinée au financement de la ludothèque Denise Garon (13 e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association « Cabane à Jeux » (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Cabane à Jeux » ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.000 € est attribuée à l'association « Cabane à Jeux » (13^e). (92901/ 2012_/).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.